

c'est-à-dire celle que nous avons nous-même suivie en 1922 entre Hérat et Kâbul [cf. *supra*, p. 10 et 27].

Je laisse naturellement à M. J. Hackin le soin et le plaisir de vous présenter la relation de ses voyages et de ses fouilles (25). Tout ce que je tiens à vous faire remarquer c'est que, petit à petit, le réseau de nos itinéraires s'étend sur le pays en mailles assez serrées pour ne laisser échapper aucun site important au point de vue archéologique. Il serait encore prématuré, vu le vague des renseignements grecs, de prétendre retracer dans le détail la route ou plutôt les routes d'Alexandre entre les deux points bien repérés d'Alexandrie-sous-Caucase et de Bactres. Mais le chemin suivi en Afghânistân par le grand pèlerin chinois Hiuan-tsang au VII^e siècle de notre ère s'est laissé déterminer exactement. Il a fait l'objet, dès 1923, d'un rapport soumis à la Commission et dont celle-ci a autorisé la publication. Depuis le haut du Qarâ-Kotal jusqu'à Kâpiçi en passant par Bâmyân et de Jelâlâbâd à Peshâwar par la passe du Khaïber, son itinéraire d'*aller* coïncide à peu près avec la grand-route moderne. M. J. Hackin vient, comme je vous le disais, d'explorer ses étapes entre Balkh et le Qarâ-Kotal : il ne reste plus qu'à en faire autant pour celles qui séparent Kâpiçi de Jelâlâbâd par le Nijrâo, le Tagâo et le Laghmân. Tour à tour, M. Jouveau-Dubreuil et M. Hackin se l'étaient proposé sur mes conseils, et tous deux s'en sont trouvés empêchés. S'il m'est donné de redescendre de Kâbul dans l'Inde, je songerai à combler cette lacune; et d'ici à Kâbul, je voudrais également amorcer le relevé de l'itinéraire de *retour* du pèlerin sinon au Badakshân, du moins dans le bassin de la rivière de Kunduz et l'Andar-âb (26).

[L'INSTALLATION]. — Je vous demande enfin la permission de vous entretenir d'un autre aspect tout à fait distinct, mais nullement contradictoire, de notre activité pendant notre séjour à Balkh. S'il convient que la mission explore et fouille, il importe également — surtout sous ce climat continental, tour à tour brûlant et glacé — qu'elle ait une sorte de siège social, point de ralliement de ses membres et dépôt de ses archives comme de son petit matériel (livres, cartes, instruments divers, papeterie, produits photographiques et pharmaceutiques et, d'une façon générale, réserve de tous les objets nécessaires à la vie européenne, mais difficiles ou impossibles à trouver au bâzâr). L'incertitude de nos destinées et (qui s'y serait attendu ?) le prix prohibitif des loyers nous a jusqu'ici empêchés de remplir ce desideratum dans la capitale afghane; et j'avais dû me borner à l'inscrire au programme de l'organisation future de la Délégation (27). Mais le besoin ne s'en faisait pas moins très vivement sentir; et je crois que M. Jouveau-Dubreuil — bien que reçu à notre Légation pendant le seul mois qu'il ait pu passer à Kâbul avant que l'approche des tribus révoltées n'ait déterminé notre Ministre à le renvoyer dans l'Inde — réclame aussi dans son rapport « un toit pour la mission française ». Vu l'actuelle difficulté des communications, il lui en faut même deux pour l'instant, l'un au Sud et l'autre au Nord de l'Hindûkush. N'oubliez pas en effet — car il convient qu'à ce propos encore nous remontions aux sources — que, quand nous avons été envoyés ici, nos instructions portaient qu'un de nos premiers soins serait d'installer la Délégation à Balkh; car il ne pouvait faire de doute qu'un site aussi considérable ne requît pendant des années la présence de nos Délégués.

Or, sur la recommandation personnelle de S. M. l'Émir, S. Exc. le Nâyêb-el-Hukûmat ou Gouverneur général du Turkestân nous a d'emblée assigné comme résidence la maison la plus grande et (ce qui n'est pas beaucoup dire) la plus habitable de Balkh. Ce serai, bâti il y a une soixantaine d'années par le vice-roi Mohammed 'Allâm Khân, comprend deux grandes cours, bordées chacune sur un côté de locaux d'habitation, avec une cour d'écuries attenante [fig. 30]. C'est là que les rares missions européennes qui aient pénétré au Turkestân, telles que celle de la